



**Département des Pyrénées Orientales
Commune de Saint-Laurent de la Salanque**

COMPTE RENDU SUCCINCT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze et le vingt huit juillet à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Laurent de la Salanque s'est réuni, en séance ordinaire, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GOT, Maire.

Étaient présents : MM. Alain GOT ; Marlène GUBERT-OETJEN ; Bernard POUGET ; Laurence GOSSARD ; Michel FONVIEILLE ; Frédérique PARENT ; Franck SASOT ; Sylviane GARNIEL ; André RIBAS ; Marie-Claude ALBA ; Christophe DEVISE ; Agnès MASBERNAT ; Véronique BRISEBRAS ; Jean FRADE ; Christelle DUBOIS ; Guy CANAL ; Jean BARTHÉLÉMY ; Jean-Louis BOURDARIOS ; Laurence de BESOMBES ; Thomas BALALUD de SAINT-JEAN ; Cédrik PANIS ; Christian LLENSE ; Marie-José AMIGOU ; Marie-Dominique LEPRIEUR ; Magali ALCACES.

Représentés : Daniel THILL qui donne procuration à Bernard POUGET ; Sandra PARRAGA qui donne procuration à Jean BARTHÉLÉMY ; Muriel NIBAudeau qui donne procuration à Christelle DUBOIS.

Absent : René BAUS.

Date convocation : 16 juillet 2015

Nombre de membres

(Afférents au Conseil Municipal	: 29
(En exercice	: 29
(Qui ont pris part à la délibération	: 28

. Madame Laurence GOSSARD est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2015,

- **FIXE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** les tarifs, pour 2015, des travaux de débroussaillage aux particuliers comme suit :

- Tracteur RENAULT	:	73,00 € de l'heure
- Tracteur JOHN DEERE	:	75,00 € de l'heure

- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** la création des postes suivants à compter du 1^{er} août 2015 :

I - Emplois permanents à temps complet

. **Filière technique**

- 3 adjoints techniques de 2^{ème} classe

II - Emplois temporaires non titulaires

. **Filière animation**

- 1 adjoint animation à 30/35^{ème}

III - Emplois non permanents

. **Filière animation**

- 3 adjoints animation de 2^{ème} classe à TNC
- 2 adjoints techniques de 2^{ème} classe à TNC

. **Filière administrative**

- 1 adjoint administratif de 2^{ème} classe

- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** de donner un jour de congé supplémentaire au personnel municipal en récupération du dimanche 1^{er} novembre 2015.

- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** de fixer la liste des emplois justifiant l'attribution de logements pour nécessité absolue de service et par convention d'occupation précaire d'astreinte de la façon suivante :

I - Liste des logements attribués pour nécessité absolue de service

- logement sis boulevard de la Révolution, dans le bâtiment mairie,
- logement sis boulevard Nicolas Canal, dans le bâtiment Foyer Rural

II - Liste des logements attribués par convention d'occupation précaire avec astreinte

- néant

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** les termes de la convention de prestation de service "Mise à disposition ponctuelle de personnel" à intervenir entre la commune et le Centre de Gestion des Pyrénées Orientales dans le cadre d'une mission de gestion des archives.

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** à la proposition des horaires d'entrées et de sorties des écoles de la commune, à compter de la rentrée scolaire 2015/2016, à savoir :

- **Ecoles élémentaire Joseph Cortada et maternelle Romain Vidal**

Lundi – Mardi - Jeudi	8 h 45 - 11 h 45 et 13 h 30 - 16 h 30
Mercredi	8 h 45 - 11 h 45
Vendredi	8 h 45 - 11 h 45 - après-midi NAP

- **Ecoles élémentaires Charles Perrault et Pablo Casals**

Lundi – Mardi – Vendredi	8 h 45 - 11 h 45 et 13 h 30 - 16 h 30
Mercredi	8 h 45 - 11 h 45
Jeudi	8 h 45 - 11 h 45 - après-midi N.A.P.

- **Ecole Maternelle Victor Hugo**

Lundi – Mardi – Vendredi	9 h 00 - 12 h 00 et 13 h 45 – 16 h 45
Mercredi	9 h 00 - 12 h 00
Jeudi	9 h 00 - 12 h 00 - après-midi N.A.P.

- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** de modifier le règlement intérieur des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), tel que présenté par Monsieur le Maire.

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** les termes de la convention type de partenariat à intervenir entre la commune et les associations dans le cadre de la Fiesta Salanca 2015 programmée le dimanche 9 août 2015.

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** les termes de la convention à intervenir avec GrDf relative à l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur dans le cadre de la mise en place de leur nouveau système de comptage automatisé permettant une relève à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels.